



# PREMANON

Janvier  
2002  
N°12

## Bulletin Municipal



### Le mot du Maire

## Sommaire

<i>Les potins du conseil</i>	2
<i>L'échinococcose alvéolaire</i>	3
<i>Création d'un centre de village</i>	4
<i>Tout sur le permis de construire</i>	5
<i>L'assainissement</i>	6
<i>Les brèves</i>	7
<i>Calendrier des manifestations</i>	7
<i>État Civil</i>	8
<i>Les nouvelles dispositions administratives</i>	8

### Ca y est, elle va enfin se terminer !

Cette fameuse année 2001, la première du siècle et du millénaire, celle que tout le monde attendait comme la plus belle restera surtout comme tristement célèbre : les inondations de la Somme, le drame de Toulouse... , la reprise du conflit Israëlo-Palestinien... , le 11 septembre, date qui à elle seule devrait marquer le siècle et peut être même le millénaire ; suffit de cette misérable énumération.

Du point de vue local, on peut considérer que l'année fût heureusement plus positive. Malgré une période électorale, en général peu propice au développement, nous avons malgré tout vu aboutir un certain nombre de réalisations. Je pense à l'aménagement de l'aire de jeux au centre du village qui semble donner satisfaction aux jeunes usagers.

Il est également à noter l'ouverture d'une 4ème classe sur la commune qui est un événement marquant de la vitalité d'un village. Cette ouverture a fait suite, il faut le dire, à une mobilisation importante des acteurs locaux (parents d'élèves, commune, institutrices...).

Concernant la patinoire, grâce à l'investissement de ses responsables (1er et 2e adjoints responsables des travaux), grâce à l'implication des personnels communaux qui ont tous pris très à cœur le fonctionnement de cet outil, nous pouvons, après une année de gestion communale, être rassurés sur son avenir.

Parlant d'avenir, l'année 2002 devrait voir le début des travaux de restructuration du centre village, l'achèvement de la viabilisation du lotissement des Rivières, la vente et la construction des premières parcelles, l'étude de l'agrandissement du vestiaire et du préau de l'école, agrandissement rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs des enfants scolarisés et, bien évidemment, l'entretien courant et les aménagements usuels du patrimoine communal.

Enfin et pour conclure, à l'entame de cette année qui verra la disparition de notre franc au profit de l'Euro , je voudrais tout simplement, au nom de la municipalité, vous présenter à tous et à toutes mes meilleurs souhaits de santé, bonheur et réussite dans vos projets. **VIVE 2002 !**

**Le Maire,  
B. REGARD**

**ATTENTION  
NOUVELLE ADRESSE  
95, rue Abbé Barthelet  
(face à l'église)**



**A partir du  
1er janvier 2002**

**Nouveaux horaires secrétariat Mairie**  
*Ouverture au public*  
**du lundi au vendredi**  
de 8H à 12H00 et de 15H30 à 18H00  
sauf vendredi 17H00  
Téléphone 03 84 60 77 09 - Fax 03 84 60 72 52

## Les potins du conseil....

*Cette rubrique est un condensé des réunions du Conseil Municipal. Nous souhaitons, dans ces quelques lignes, donner le ton des débats et informer de quelques unes des décisions qui ont été prises. Nous vous rappelons que ces réunions sont publiques et se tiennent généralement le dernier vendredi du mois. Le compte-rendu officiel et complet est affiché sur les panneaux installés devant la mairie.*

12 juillet 2001

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES STATION DES ROUSSES HAUT JURA

Le 30 mai 2001, le conseil communautaire a délibéré pour étendre les compétences de la communauté de communes, avec notamment la capacité à étudier, réaliser et gérer les installations de ski alpin et dans le cadre des compétences culturelles, la capacité à l'étude, la conception et les travaux de mise en valeur des musées. Cette modification a également pour effet de supprimer la référence aux statuts de l'ancien syndicat mixte, simplifiant ainsi, la lecture des compétences, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

#### ASSAINISSEMENT

La Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) instituée par la commune et imposée lors de chaque nouveau branchement sur le réseau d'assainissement communal (pour toutes nouvelles constructions individuelles ou immeubles collectifs) est calculée en fonction de la surface hors œuvres nette (SHON) à raison de 40 F le m<sup>2</sup>. Elle sera mentionnée sur l'arrêté du permis de construire ou dans l'autorisation de lotir et sera exigible au moment du raccordement sur le réseau communal.

#### EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Un emprunt de un million de francs a été inscrit au budget de l'exercice 2001 pour les travaux d'assainissement des Rivières. La proposition de la Caisse d'Épargne à taux fixe à 4,95% sur 15 ans, a été retenue.

#### LIGNE DE TRÉSORERIE

Pour financer les travaux d'urbanisme du lotissement des Crêtets et dans l'attente de pouvoir vendre les parcelles il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie de un million de francs. Le conseil retient l'offre du crédit local de France au taux de 4,83% avec indexation sur l'indice EONIA.

#### DIVERS

» *Le quatrième poste d'instituteur* est attribué pour le groupe scolaire de Prémanon, à partir de la rentrée 2001 et c'est une bonne nouvelle. Vu l'avancement des travaux la 4e classe sera terminée pour le 6 septembre.

#### » Transports scolaires

Le point d'arrêt « La Bassette » route de la Joux Dessus sera supprimé et remplacé par le point « rue du Pré joli »,

de même qu'aux Rivières, le point d'arrêt « Lamy-Quique » sera remplacé par le point « Pont des rivières ».

#### » Emplois jeunes « patinoire »

La direction départementale du travail a confirmé la création de deux emplois jeunes pour la commune de Prémanon, dans le cadre du Centre Sportif.

31 août 2001

**J. L. PROST** informe le conseil que l'emprunt à taux fixe pour l'assainissement des Rivières a été définitivement traité avec Dexia Crédit Local à un taux légèrement plus avantageux que la Caisse d'Épargne.

#### AFFAIRE SIDEC

L'aménagement de l'aire de jeux du centre du village a nécessité le déplacement des lampadaires pour une question de sécurité (prévision d'une future piste de luge, pour l'hiver), le coût de ce déplacement est de 22 600 F dont 15 820 F de participation communale.

**VOIRIE** En 2002, est envisagée la réfection d'une partie du chemin d'Amont, du chalet des Trolles à la propriété Petremann.

#### CONSTRUCTION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL SKI DE FOND A LA DARBELLA

Pour implanter ce bâtiment, la commune décide de vendre à la communauté de communes, une bande de terrain de 5 mètre de large, en bordure de la parcelle AZ 245 et ceci pour le franc symbolique.

26 octobre 2001

#### BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2001

Le budget supplémentaire communal M14 ainsi que le budget assainissement sont adoptés à l'unanimité.

#### TARIFS 2002

Tous les tarifs sont convertis en Euros. Les tarifs de la cantine soit 3,44 euros par repas, pour un enfant par famille et 3,13 euros seront applicables à partir du 1er avril 2002.

Pour la redevance assainissement, il n'y a pas d'augmentation et un seul et même tarif sera appliqué sur l'ensemble de la commune.

#### EXTENSION ÉCOLE

Suite à la création de la 4e classe, il convient de prévoir l'extension du vestiaire et du préau fermé devenus trop exigus. Une estimation sommaire a été

réalisée par un architecte et une demande de subvention a été présentée aux services de l'état au titre de la dotation globale d'équipement.

16 novembre 2001

#### ADHÉSION A LA CHARTE DU PARC NATUREL

Un courrier du PNR de juin 2001, sollicitait la commune pour prendre position sur une nouvelle adhésion au Parc. La commune faisait déjà partie des compétences « Contrat de Bienne » et « Schéma directeur ». Dans le cadre des lois Pasqua et Voynet, la notion de Pays a été créée. Le Parc se positionne pour être leader du « Pays » qui portera une grande partie des subventions État et Feder. Également le Parc bénéficie aujourd'hui, d'une 4e compétence qui est celle de l'animation du Pays et de la gestion du volet Territorial.

En vue de tous ces critères et par souci de cohérence, il semblerait logique d'adhérer à la charte du Parc Naturel Régional. Le montant des cotisations en cas d'adhésion est de 15 F par habitant. Après débat, le conseil décide d'adhérer à nouveau à la charte du Parc par 7 voix pour, une contre, et 6 abstentions.

#### AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE - PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du projet d'aménagement du centre du village s'élève à 2 282 600 F décomposé comme suit :

- Aménagement paysager (hors la serre) 1 483 910 F
- Travaux de voirie : 584 690 F
- Études (CAL, DDE, géomètre) et divers : 214 000 F

Les subventions mobilisables seraient d'un montant total de 1 121 972 F

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet et son plan de financement.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le conseil émet un avis favorable sur le déplacement des archives de la commune au centre départemental d'archives de Montmorot, pour des raisons de sécurité. Bien sûr les archives restent la propriété de la commune et peuvent être consultées à tous moments.

#### VENTE DE BOIS

provenant du lotissement des « Crêtets » au prix de :

- Résineux : 150 F le m<sup>3</sup>
- Hêtres : 70 F le m<sup>3</sup>.

Chaque année, au moment où les baies sauvages et champignons poussent sur notre terre haut jurassienne, l'attention des cueilleurs est attirée sur l'échinococcose alvéolaire. Pas trop de problème pour les locaux qui ont déjà entendu ce nom barbare, mais grande inconnue pour les touristes venus profiter du bon air et de la nature de nos montagnes. Cet article leur est donc principalement destiné.

## L'ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE

### L'échinoco... quoi ?

L'échinococcose alvéolaire est une maladie parasitaire, relativement rare, qui atteint principalement le foie ; elle constitue une sorte de tumeur qui évolue lentement (souvent près de 10 ans avant que le diagnostic ne soit fait) mais à la manière inéluctable d'un cancer. Lorsque les complications apparaissent (gros foie, jaunisse, douleurs), la maladie est souvent trop évoluée pour que la « tumeur » puisse être complètement enlevée. Jusqu'en 1985, cela faisait de l'échinococcose alvéolaire une maladie presque toujours mortelle. Heureusement, grâce à un diagnostic plus précoce et des examens sanguins, le pronostic est actuellement bien meilleurs.

### Où ?

La zone d'endémie est en augmentation très sensible depuis 1990. Toute l'Europe de l'est est concernée. En France, les régions de

l'est sont apparemment les plus touchées, de l'Alsace aux Alpes du Nord, avec quelques foyers dans le Massif Central. La Franche-comté et le Jura sont donc très concernés.

### Comment ?

Cette maladie est contractée par l'ingestion de végétaux qui ont été souillés par les déjections des carnivores infectés. Contrairement à une idée très répandue, les renards ne sont pas les seuls à transmettre le parasite : chats et chiens sont également des porteurs potentiels. Autre idée fautive, les végétaux sauvages (pissenlits, framboises, myrtilles, fraises, champignons, etc. ...) ne sont pas les seuls concernés, le jardin de monsieur et madame tout le monde peut lui aussi être souillé par les animaux précités. L'encart ci-contre vous explique parfaitement le cycle du parasite (référence Stefan Reuter Université d'Ulm Allemagne).

### Que faire ?

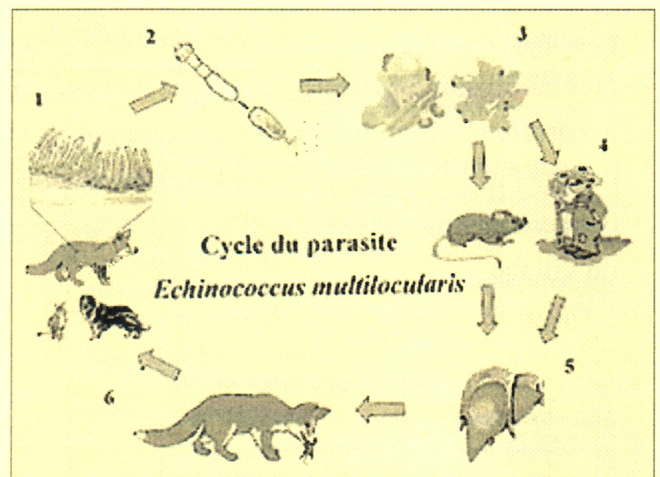
Une seule règle : **NE PAS MANGER DE VÉGÉTAUX CRUS**. Les œufs sont détruits par la chaleur, donc par la cuisson, mais résistent au lavage et à la congélation. Même s'il est parfois difficile de résister à une magnifique fraise des bois ou à quelques myrtilles dodues, **NE SUCCOMBEZ PAS A LA TENTATION**, elles sont également très bonnes en confiture !

Gérard BEGRAND

Avec l'aimable autorisation de J. M. C. SARL, éditeur de la revue « Région, Chasse et Nature », pour reproduire les articles de Mme D. Vuitton, professeur à l'Université de Franche-comté et de M. P. Giraudoux, écologue.

### Cycle du parasite échinococcus multilocularis

- 1 L'intestin du renard, ou des carnivores domestiques héberge le ver adulte (de 3 à 4 mm de long, le ver n'est pas responsable de maladie particulière chez le carnivore infecté).
- 2 Les segments des vers contenant les œufs sont expulsés de l'intestin avec les crottes du renard (ou du chien ou du chat).
- 3 Les œufs (invisibles à l'œil nu) souillent les végétaux sauvages, ou les légumes de jardins potagers accessibles aux renards (ou aux chiens et aux chats...).
- 4 Les œufs sont ingérés par des rongeurs sauvages (campagnols), et accidentellement par l'homme s'il consomme ces végétaux sans les faire cuire (les œufs sont détruits par la chaleur, mais pas par la congélation).
- 5 La larve du parasite se développe dans le foie à la manière d'un cancer à marche lente...
- 6 Le cycle du parasite est bouclé quand le renard (ou les carnivores domestiques) mangent un rongeur malade d'échinococcose alvéolaire ; le ver adulte se développe dans son intestin...



Spécialités aux morilles  
Spécialités jurassiennes  
Repas de groupes

Hubert et Claudine ERARD

CHALET DES DAPPES

Bar Restaurant

Massif de la Dole

39220 PREMANON

Tél. 03 84 60 35 58

## Création d'un centre de village

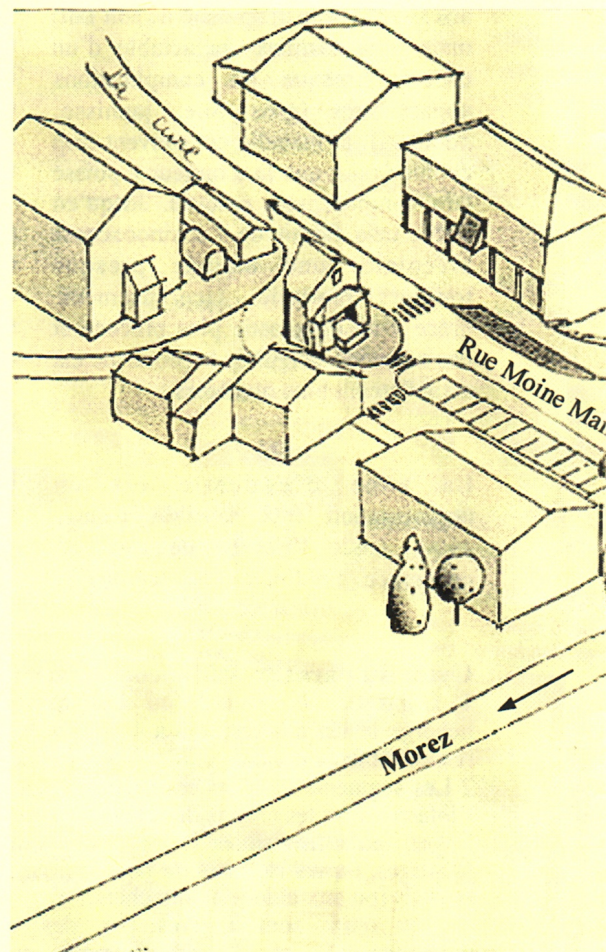
Le parti d'aménagement retenu vise à créer un centre de village, une place de village en le délimitant visuellement par la mise en place d'arbres et de mobiliers tels que des drapeaux, un espace central, valorisé au sol par des matériaux tels que pavés et enrobés colorés. Les espaces destinés à l'automobile sont considérablement réduits pour être « redonnés » aux piétons dont la protection sera assurée par la création de trottoirs.

L'aménagement de trottoirs larges, traités en enrobé coloré et agrémentés de mobiliers (bornes amovibles) permet de mettre en valeur l'axe de composition que représente la RD 25.

Le centre du village a un caractère actuellement très minéral que l'apport de végétation (arbre et pelouse, fleurissement) permettra de changer.

L'ensemble de ces traitements permettra aussi de remettre en valeur le bâti périphérique à la place.

En ce qui concerne l'aspect circulation, automobile et sécurité, le tracé de la route départementale est modifié pour amplifier le virage, dégager la visibilité des automobilistes, mais aussi des piétons. Le carrefour central est remodelé afin d'obliger les automobilistes à marquer le stop, et de les empêcher de franchir le carrefour « tout droit » à vive allure (depuis la route communale vers la départementale), ce qui actuellement est très dangereux pour les piétons et les cyclistes fréquentant le centre du village.



**Michel SAILLARD**  
**3 rue Pasteur**  
**39300 CIZE**

**Tél. 06 07 62 08 70**

**ALLOSAURE**  
**PIZZA**



**PREMANON**  
Le mercredi soir  
de 18 h à 20 h 30

## TOUT SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Avant d'envisager l'achat d'un terrain, renseignez-vous auprès de la mairie du lieu du terrain en déposant une demande de certificat d'urbanisme, pour savoir :

- si le terrain est constructible
- si vous pouvez y effectuer les travaux envisagés
- si le terrain est soumis à des servitudes privées (droit de passage ou de vue par rapport aux terrains voisins, etc...).

### Pour construire, il faut :

Disposer d'un terrain constructible au POS, établir un projet de construction (architecte obligatoire si la surface hors œuvre nette (shon) excède 170 m<sup>2</sup>).

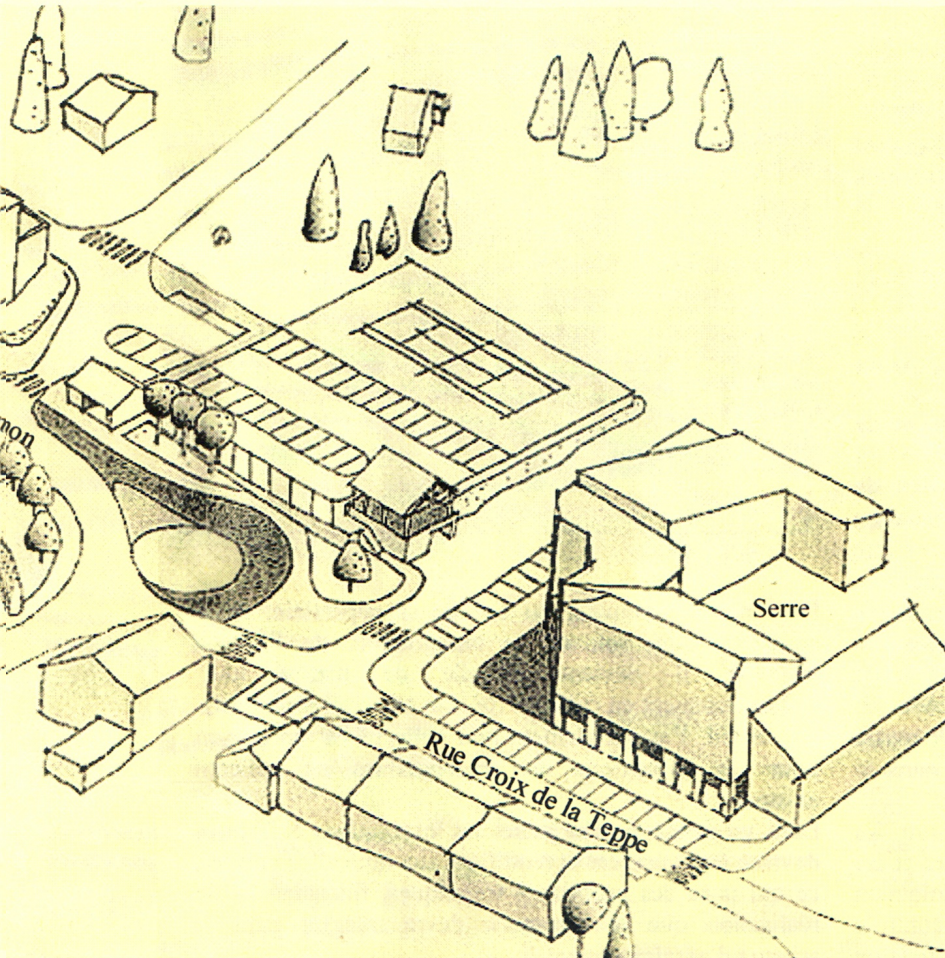
Déposer une demande de permis de construire à la mairie (le délai d'instruction est normalement de 2 mois pour un dossier complet).

### Après l'obtention du permis, il faut s'acquitter de :

- Taxe locale d'équipement (TLE) au profit de la commune
- Taxe départementale espaces naturels sensibles (TDENS)
- Taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et environnement
- Taxe de raccordement à l'égout au profit de la commune
- Entreprendre les travaux dans un délai de deux ans
- Afficher le permis de construire
- Ouvrir le chantier
- Demander un permis de construire modificatif si le bénéficiaire du permis souhaite apporter des modifications par rapport au projet autorisé
- Demander le certificat de conformité dans un délai de 30 jours après la fin de la construction.

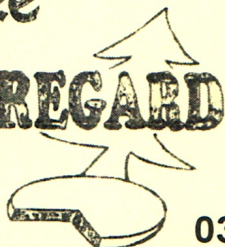
### Déclaration de travaux

Une déclaration de travaux est nécessaire pour abri bois, clôtures, abri à poubelles, etc...se renseigner en mairie.



Auberge

BEAUREGARD



03 84 60 77 14

Fondus  
Croûtes aux Morilles  
Pâtes fraîches

**RESTAURANT BIOLOGIQUE**

Les Jouvencelles  
380 chemin Combe du Galland  
Dir. Route des Tuffes, après la Chapelle des Jouvencelles

# Assainissement

La première tranche des travaux d'assainissement collectif des Rivières est terminée et opérationnelle suite au raccordement à la station d'épuration de Morez dans le cadre du SIVOM. Mais pour le futur proche, le problème de l'assainissement de tout le territoire de la commune devra être assuré au plus tard avant le 31 décembre 2005, suite à la directive européenne du 25/05/1991 dont les principes ont été transposés dans la loi sur l'eau et son décret d'application a pour objet la gestion rigoureuse des eaux usées résiduaires, visant à assurer la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité de l'eau et de la santé publique. La commune a dorénavant obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Elle peut également prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement individuel, mais la mise en place de ces installations reste à la charge des particuliers.

Cette complémentarité de l'assainissement collectif et non collectif permet aux collectivités d'appréhender la gestion de leurs eaux usées d'une manière globale et raisonnée à l'échelle de la commune ou d'un regroupement de communes.

Pour ce faire, il a été lancé une étude de schéma et de zonage d'assainissement sur le territoire du SIVOM du canton de Morez pour permettre aux communes de définir zone par zone la filière à adapter. La délimitation des zones d'assainissement collectif ou non devra être associée au POS et sera soumise à enquête publique.

Le zonage et le schéma d'assainissement sont les outils essentiels permettant de porter à la connaissance des candidats à la construction, les modalités s'imposant quant à l'évacuation des eaux usées. Le code de l'urbanisme requiert de faire figurer sur le plan de masse le descriptif des installations d'assainissement dans le cadre d'une demande de permis de construire.

L'arrêté du 6 mai 1996 décrit avec précision les filières applicables pour les installations neuves et les réhabilitations, les règles d'entretien et d'élimination des matières de vidange, fixe les modalités de contrôle (vérification technique de la conception et vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations).

L'article L 35 10 du Code de la Santé Publique indique que les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle des installations non collectives et éventuellement pour effectuer l'entretien précédé d'un avis notifié aux intéressés.

## Lit filtrant vertical non drainé

### Épandage en sol reconstitué

Dans le cas où le sol présente une perméabilité insuffisante ou à l'inverse, si le sol est trop perméable (craie), un matériau plus adapté (sable siliceux lavé) doit être substitué au sol en place sur une épaisseur minimale de 0,70 m.

La répartition de l'effluent est assurée par des tuyaux munis d'orifices, établis en tranchées dans une couche de graviers.

### Conditions de mise en œuvre :

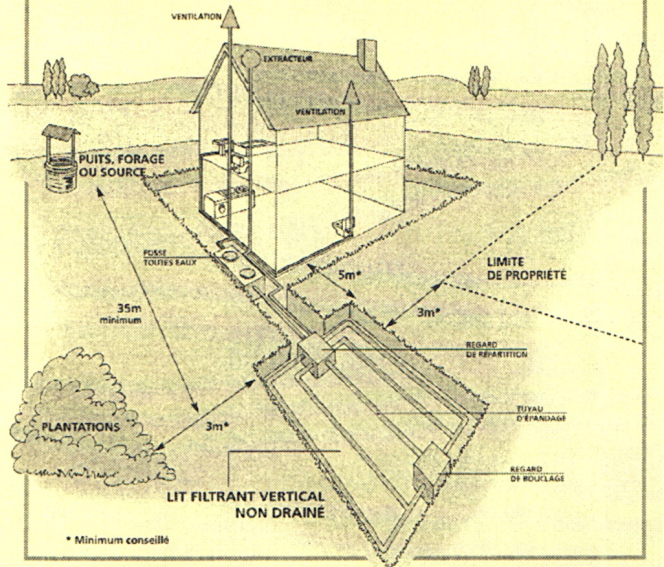
Le lit filtrant vertical non drainé se réalise dans une excavation à fond plat de forme généralement proche d'un carré et d'une profondeur de 1 m minimum sous le niveau de la canalisation d'aménage, dans laquelle sont disposés de bas en haut :

- un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air.

- une couche de sable siliceux lavé de 0,70 m minimum d'épaisseur,
- une couche de graviers de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le lit,
- un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble,
- une couche de terre végétale d'une épaisseur de 0,20 m.

### Dimensionnement :

La surface du lit filtrant vertical non drainé doit être au moins égale à 5m<sup>2</sup> par pièce principale (minimum : 20m<sup>2</sup>).

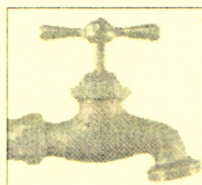


Pour notre commune, du fait de sa superficie, de la nature de son sol, de sa topographie, de l'habitat dispersé, il devient difficile de mettre tout l'assainissement en collectif (le coût en serait prohibitif). De ce fait, l'assainissement non collectif est un moyen pour les habitations non raccordables au collectif existant.

Dans un avenir proche toutes les installations existantes devront être vérifiées et modifiées aux nouvelles normes, ce qui pose des problèmes techniques, financiers et de réalisation que la commune devra intégrer dans le schéma d'assainissement.

Le département du Jura a élaboré une charte pour l'assainissement non collectif en collaboration avec l'Agence de l'Eau et l'Association des Maires du Jura, qui a permis la création du Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA). Celui-ci aidera les communes et les particuliers des avis techniques pour la réalisation dans la conformité des

Plomberie  
Chauffage  
Sanitaire  
Dépannage



**M. ROSELLI**

**Les Plombiers  
du Haut-Jura**

Tél. 03 84 60 75 38  
Fax. 03 84 60 75 21  
Mob. 06 89 43 80 97

141, chemin de la Halle  
39220 PREMANON

dispositifs d'assainissement et les moyens à mettre en œuvre pour le contrôle de ces installations.

Les études une fois réalisées, et le zonage défini, afin que les techniques utilisées et les travaux réalisés soient fiables, la commune ou son groupement s'implique dans la maîtrise d'ouvrage des opérations de réhabilitations ou de créations des installations d'assainissement individuel, dans un cadre contractuel ou réglementaire (art. 31 de la Loi sur l'Eau).

**Il est souhaitable que l'entretien soit pris en charge par la collectivité.** Ceci permet de maîtriser et de pérenniser le fonctionnement des installations ainsi que la gestion des matières de vidange.

À l'heure actuelle, la commune n'a pris aucune décision, les études étant en cours. Dans le courant de l'année 2002, la politique de l'assainissement de notre territoire devrait être définie.

**Quelques chiffres pour la France,** le coût d'achèvement de la mise aux normes européennes représentera un coût global de 105 milliards de francs (16 millions d'euros) depuis 1992. Le programme réalisé est très en retard dans notre pays (54% fin 2000).

A suivre...  
Jacques PUTELAT

## Conseils

### Maîtrisez vos dépenses d'eau

En moyenne, un litre d'eau coûte de 0,015 F (1,5 centimes) à 0,02 F (2 centimes) selon les régions, soit pour une famille de quatre personnes, qui consomme en moyenne 150 m<sup>3</sup> (150 000 litres) d'eau par an, un coût situé entre 6 et 8 francs par jour.

### Calculez vous-même le prix de quelques-uns de vos gestes quotidiens.

Pour cela, reportez-vous à votre facture d'eau et relevez-y le prix du m<sup>3</sup> dans votre commune. (par exemple : 16 F/m<sup>3</sup> = 1,6 centimes/litre) et maintenant, à vos crayons !



### Faites l'addition !

- une douche : 50 litres environ X =
- un bain 100 litres environ X =
- un lave-linge 50 litres environ X =
- laver sa voiture 200 litres environ X =
- une personne boit en moyenne 1,5 litres par jour et consomme 5 à 7 litres pour la cuisine.



### Faites attention !

- un robinet qui goutte : en moyenne 4 litres par heure, soit 35 000 litres par an X =
- une chasse d'eau qui fuit : jusqu'à 80 litres par heure, soit 700 000 litres par an X =
- un filet d'eau dans le jardin : 60 litres par heure, soit 525 000 litres par an X =

Attention, la consommation varie selon le programme et/ou l'âge du matériel

## AU SERVICE DU VILLAGE

*Qu'y a-t-il de commun entre le SICTOM, les Sapeurs Pompiers, le Parc Naturel Régional, la Communauté de Communes et la DDE ?*

A première vue, pas grand chose. Et pourtant, sans ces institutions partenaires quotidiens de la Commune, le village ne connaîtrait pas un tel développement...

Cordonnier est maître chez soi. Avec quelques nuances, l'adage pourrait tout à fait s'appliquer à Prémanon, à ses X habitants, son maire, son conseil et son administration.

C'est du moins l'esprit qui présida à la loi de décentralisation du 2 Mars 1982 lorsqu'elle rendit les rênes aux communes, les libérant de la tutelle de l'État et donnant du même coup une autonomie plus grande aux Départements et aux Régions.

Petite ou grande, une commune ne saurait résoudre à elle seule tous les problèmes qui se posent à ses administrés. Elle ne saurait vivre sans la multitude de partenaires avec lesquels elle entretient des rapports souvent amicaux, parfois houleux, mais toujours très étroits.

Le mot partenariat est un mot d'actualité mais il constitue également une réalité bien vivante : la Commune de Prémanon tisse chaque jour des liens serrés avec ses partenaires institutionnels.

DDE, DDAF, SDIS, SIVOM ... derrière chaque sigle se cache souvent une ou deux personnes avec lesquelles la mairie entretient des relations privilégiées. C'est grâce à ce "service public bis" souvent peu connu du public, mais prodigieusement efficace, animé par les élus et l'administration, que le village parvient à être autre chose qu'une simple commune rurale où il fait bon vivre.

C'est pourquoi, nous vous proposons, à travers différents articles (à paraître dans les prochains bulletins), de vous faire découvrir les différents partenaires de la Commune, qu'ils soient directs (personnel communal) ou indirects (intervenants intercommunaux ou départementaux) qui concourent à vous rendre la vie meilleure...

A suivre...

Céline VIGOUROUX

## Manifestations 2002

Dates	Manifestations	Associations	Lieux
S 26/01/2002	Ronde du Jura	Comité d'animation	Centre du village
D 10/02/2002	OGNI	Comité d'animation	Centre du village
M 13/02/2002	La Sambinette	Comité d'animation	Centre du village
D 17/02/2002	La transjurassienne		
S 23/02/2002	Concert annuel	Le chant du Mont Fier	Salle J. Prost
D 24/02/2002	Produits régionaux	Comité d'animation	Salle J. Prost
D 3/3/2002	Traversée du Massacre		Salle J. Prost
D 17/03/2002	Concours de tarot	Comité d'animation	Salle J. Prost
29/05 au 01/06 2002	Tour pédestre du Jura	Accueil par section pédestre	Salle J. Prost
V 21/06/2002	Fête de la musique	Chorale le Mont - Fier	Salle J. Prost
D 27/10/2002	Thé dansant	Club Joie et amitié	Salle J. Prost
D 17/11/2002	Concours de belote	Club Joie et amitié	

## État civil 200 1

### NAISSANCES

RIVIERE Théo, Michel, Jean-François	le 15 juin
RAVEL Axel	le 17 juillet
FIXARY Coline, Louise, Agnès	le 22 août
LHOTELIER Dorian, François, Alexandre	le 24 septembre
BUFFARD MORET Emma, Marie, Lucie	le 23 novembre

### MARIAGES

POWNER David et MASSON Carine	le 7 juillet
LAMBERT Gérard et SEDAN Claire	le 6 août
SUSPIZE Marc et CRESSANT Cécile	le 18 août

### DÉCÈS

RUTY Denise	
Vve JACQUEMIN-GUILLAUME	le 6 juin (89 ans)
GRUET-MASSON Yves	le 17 juin (38 ans)
GRENIER Marie-Joseph	le 16 juillet (68 ans)

## Nouvelles dispositions administratives

### Les justificatifs de domicile sont supprimés

Sauf pour

- obtenir une carte nationale d'identité,
- obtenir ou renouveler un titre de séjour ou une attestation d'accueil,
- l'inscription sur les listes électorales.

### Les fiches d'état civil sont supprimées

Il suffit de présenter :

- l'original ou une copie lisible du livret de famille,
- ou la carte nationale d'identité ou le passeport.

### Les certifications conformes sont supprimées

Pour les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos documents.

Il suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

**HERVE**

**BALLAND**

ALPIN SKIS FOND

**LOCATION, VENTE, ACCESSOIRES**

LES JOUVENCELLES 

39 220

PREMANON, LES ROUSSES

TÉL/FAX: 03 84 60 76 50

E-mail: h.ballandski@WANADOO.FR

### LA POSTE

Un nouvel espace aménagé par la commune permet de faciliter l'accueil du public

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi

Matin de 10H à 12H  
Après-midi de 14H30 à 17H30

Samedi de 10H à 12H



### PATINOIRE DU HAUT JURA PREMANON

Du samedi 22 décembre 2001  
au dimanche 28 avril 2002



Pendant les vacances scolaires

Ouvert tous les jours de  
9 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H

Nocturne

Les mardi et vendredi (non stop jusqu'à 22 H)

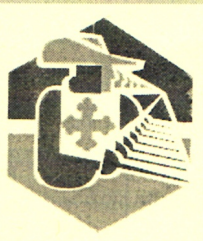
Hors scolaires

Ouvert tous les jours sauf le mardi  
14 H à 19 H

(matin sur réservations pour les groupes)

Nocturne

Les vendredis (non stop jusqu'à 22 H)



## RELAIS DES MOUSQUETAIRES

Centre Commercial la Serre

PREMANON

Tél. 03 84 60 75 19